

La fontaine de Marines

Autrefois, les habitants étaient convoqués périodiquement à l'issue de la messe par le syndic de la paroisse (fonction qui préfigurait celle de maire de la commune) afin de délibérer sur les affaires intéressant la communauté villageoise. Ce fut le cas au début de l'année 1733, où furent présents les principaux habitants du lieu - dont les noms évoquent les anciennes familles bien connues de Marines, parfois encore représentées de nos jours, et les métiers d'alors - afin de parler de la fontaine du village :

« Aujourd'hui dimanche 18 janvier 1733 à l'issue de la messe paroissiale ce jourd'hui dite, chantée et célébrée en l'église de St-Rémy de Marines, Jean Delacour notaire tabellion ¹ en la prévôté dudit Marines et justices y réunies ² résidant audit Marines soussigné, s'est sur la requête de François Jamineau, marchand demeurant à Marines, au nom de syndic électif de ladite paroisse dudit Marines, transporté au devant de la principale porte et entrée de ladite église paroissiale de St-Rémy de Marines, à l'effet de ce qui suit, où étant est comparu devant le notaire tabellion susdit et soussigné la communauté des habitants de ladite paroisse de Marines, représentée par ledit Jamineau audit nom de syndic, Pierre Mandart marchand drapier, marguillier en charge de la Fabrique de l'église paroissiale ³ dudit Marines, Nicolas Durant, François Dailly laboureurs, Simon Delisle huissier, André Simon Delisle aussi huissier ⁴ et marchand, Joseph Dupont, Jean Ibrelisle chirurgien, Jean Bertrand marchand, Jean Robert Pottuis menuisier, Pierre Combault cordonnier, François Leduc vigneron, Michel Nibault charon, Jean-Baptiste Ledanseur marchand, Jean-Baptiste Dorémus vigneron, Nicolas Allagille arpenteur, Antoine Annare (Hanare) manouvrier, Jean Levasseur boullanger, Pierre Dabye boucher, Nicolas Turpin cordier, Robert Besnard masson, Pierre Leclercq hôtelier, Claude Delannoy marchand, Pierre Foubert cordonnier, Louis François Masson serrurier, Pierre Collot aussy serrurier, Jean Rabuté bourrelier et Louis Fromont l'aisné vigneron.

Tous habitants de ladite paroisse de Marines faisant la plus grande partie des habitants d'icelle paroisse, assemblez au son de la cloche en la manière accoutumée, au devant de la principale porte et entrée de ladite église paroissiale (...) à l'effet de délibérer des affaires concernant ladite communauté, en présence et de l'avis de Mre Christophe Pottier, bailly de Chars, prévost dudit Marines ⁵ et justices y réunies, lesquels syndic et habitants susnommés assemblez comme dit est, tant pour eux que pour toute la communauté des habitants de Marines ont dit et déclaré que la bassin qui retient les eaux de la fontaine qui est dans le milieu de la place du marché dudit Marines étant presque entièrement ruiné et démoly, même le pillier qui soutient la coquille dudit bassin étant de nulle valeur, l'empierrement d'icelluy étant entièrement entremittant, ce qui fait que les eaux de ladite fontaine s'écoullent et s'épendent, ne pouvant plus être retenues par ledit bassin.

En quoy ladite communauté d'habitants de Marines court risque d'être entièrement consumée et ruinée par les incendies qui pourraient arriver en ladite paroisse, ne pouvant pour les arrêter et en empêcher les suites funestes tirer de l'eau ailleurs que dans ledit bassin, qui est la seule ressource de ladite paroisse dans ces sortes d'accident, n'y ayant pas d'autre fontaine ny puits dans la paroisse qui puissent fournir de l'eau assez abondante pour apporter un prompt secours.

Pourquoy lesdits syndic et habitants susnommez et assemblez comme dit est (...) ont délibéré qu'il est de l'intérêt publique (sic) de ladite paroisse et une nécessité indispensable de faire rétablir incessamment ledit bassin pour retenir les eaux de la fontaine, et pour y parvenir consentent qu'il soit sous le nom de ladite communauté présenté une requête à ce sujet à monseigneur l'Intendant de la Généralité de Paris ⁶ pour avoir permission d'imposer sur ladite paroisse les deniers nécessaires et suffisants pour ledit rétablissement (...), suppliant au surplus très humblement monsieur Rivié, seigneur de la paroisse de leur fournir de sa part tous les secours qu'il jugera à propos pour parvenir audit rétablissement, même de les ayder et assister de sa protection (...) car ainsi a été délibéré et convenu ».

¹ Un tabellionnage était un petit office notarial.

² Les justices des environs appartenant aux seigneurs de Marines avaient en effet été centralisées à Marines en 1675 par lettres patentes de Louis XIV.

³ Le conseil de Fabrique administrait les biens temporels de l'église et était constitué du curé, du seigneur et de marguilliers élus qui tenaient les comptes.

⁴ La justice avait déjà besoin en ce temps d'huissiers pour notifier ses décisions ou convoquer les justiciables.

⁵ Le prévôt de Marines était l'officier qui rendait la justice au nom du seigneur du lieu.

⁶ La Généralité de Paris était une subdivision administrative englobant l'Élection de Pontoise.

Il est bien certain que la principale fontaine de Marines, sur la place du marché de l'époque, c'est-à-dire devant le château, a été réparée, car c'était une nécessité absolue, mais l'histoire ne dit pas dans quelle mesure le sieur Etienne Rivié, nouveau seigneur du lieu depuis le décès de son oncle Thomas Rivié l'année précédente, a bien voulu participer aux frais de cette réfection...

Cette fontaine était déjà mentionnée dans un acte de 1505. Les canalisations qui y amenaient l'eau avaient été refaites en 1728 aux frais dudit Thomas Rivié, qui avait mis les habitants à contribution au titre des corvées pour fournir la main d'oeuvre. Lors de l'établissement de la route royale et du percement de la rue Dauphine en 1749, cette fontaine fut déplacée en bordure de la place afin de laisser le passage libre.

Elle fut encore reconstruite entièrement en 1811 par un entrepreneur de Versailles, mais ce dernier utilisa des pierres de si mauvaise qualité qu'on dut l'enjoindre d'y faire des réparations dès 1815. Comme il fit la sourde oreille, la commune refusa de payer le solde de la facture, mais la fontaine tomba prématurément en ruine, de sorte que la commune dut la refaire entièrement à ses frais en 1834.

On ignore à quoi ressemblait exactement la fontaine de la place du marché, mais on pense que celle de la place de la mairie a été faite plus tard sur le même modèle, ce qui donne une idée. La fontaine moderne qui se trouve devant le château a d'ailleurs été faite d'après celle-ci.

J. Gilles (2013)

Illustrations :

La fontaine de la place de la mairie.

La fontaine moderne de la place du château.

Plan cadastral de 1830.